

# DOCUMENT D'INFORMATION

## ÉPREUVES OBLIGATOIRES

### **FRANÇAIS, LANGUE D'ENSEIGNEMENT**

Fin de troisième cycle du primaire

Lecture

014-600-01

### **FRANÇAIS, LANGUE D'ENSEIGNEMENT**

Fin de troisième cycle du primaire

Écriture

014-600-00

Juin

2004

## TABLE DES MATIÈRES

<b>INTRODUCTION</b> .....	4
<b>1 DÉROULEMENT DE LA SITUATION D'ÉVALUATION</b> .....	5
<b>2 ÉPREUVE OBLIGATOIRE DE LECTURE</b> .....	5
<b>3 ÉPREUVE OBLIGATOIRE D'ÉCRITURE</b> .....	6
<b>4 DISTRIBUTION DU MATÉRIEL AUX ENSEIGNANTES ET ENSEIGNANTS</b> .....	8
<b>5 CORRECTION DES ÉPREUVES</b> .....	8
<b>6 COLLECTE D'INFORMATION AU REGARD DE LA COMPÉTENCE <i>COMMUNIQUER ORALEMENT</i> (FACULTATIF)</b> .....	8
<b>7 ACTIVITÉS COMPLÉMENTAIRES AU REGARD DE LA COMPÉTENCE <i>APPRÉCIER DES ŒUVRES LITTÉRAIRES</i> (FACULTATIF)</b> .....	9
<b>8 JUGEMENT PORTÉ SUR LES COMPÉTENCES DES ÉLÈVES</b> .....	10
<b>9 ANNEXE 1 PROPOSITION D'ÉCHÉANCIER POUR LA SITUATION D'ÉVALUATION MINISTÉRIELLE DE FRANÇAIS, FIN DE 3<sup>E</sup> CYCLE DU PRIMAIRE, JUIN 2004</b> .....	12

## INTRODUCTION

Les épreuves de français, langue d'enseignement, au primaire poursuivent les visées du *Programme de formation de l'école québécoise*<sup>1</sup> et tiennent compte de l'esprit de la réforme. Pour une deuxième année consécutive, deux compétences, *Lire des textes variés* et *Écrire des textes variés*, sont l'objet d'évaluation dans les **épreuves obligatoires** de lecture et d'écriture de français.

À ces épreuves obligatoires s'ajoutent des **activités facultatives** reliées aux deux autres compétences en langue d'enseignement, comme ce fut le cas dans l'épreuve de juin 2003. Ainsi, on indique, dans le Guide de l'enseignante ou enseignant, les moments d'interaction orale qui pourraient être mis à profit — par les enseignantes et enseignants qui le désirent — pour recueillir de l'information relative à la compétence *Communiquer oralement*.

En effet, avant d'exécuter les tâches proprement dites en lecture ou en écriture, les élèves sont invités à explorer le sujet, à partager leurs idées ou à réagir aux propos de leurs pairs, soit en petits groupes soit en grand groupe. Aussi ces activités de communication orale peuvent-elles devenir des occasions pour recueillir de l'information sur le développement de la compétence. L'enseignante ou enseignant qui le juge approprié peut recueillir, au besoin et pour certains élèves, des données complémentaires s'ajoutant à celles qui ont déjà été colligées.

Pour la compétence *Apprécier des œuvres littéraires*, on suggère des activités complémentaires facultatives qui peuvent être exploitées à différents moments. Dans cette perspective, on propose des œuvres liées au thème intégrateur ainsi que quelques pistes d'exploitation en classe permettant, par exemple, des échanges de vues en sous-groupes. On suggère aussi des lectures personnelles correspondant aux centres d'intérêt des élèves et à leurs expériences en matière d'appréciation d'œuvres variées.

Il importe de noter qu'en juin 2004 la situation d'évaluation ministérielle en français, langue d'enseignement, s'apparente à celle privilégiée dans les épreuves des dernières années. Ainsi, les élèves sont appelés à exécuter plusieurs tâches les amenant à répondre à une question de départ qui porte sur un thème intégrateur. Des activités de mise en situation précèdent les tâches elles-mêmes. Les enseignantes et enseignants reconnaîtront le contexte global privilégié ces dernières années au Ministère pour les épreuves de français de fin de 3<sup>e</sup> cycle du primaire.

---

<sup>1</sup> DIRECTION GÉNÉRALE DE LA FORMATION DES JEUNES, *Programme de formation de l'école québécoise : éducation préscolaire, enseignement primaire*, ministère de l'Éducation, 2000.

## **1 DÉROULEMENT DE LA SITUATION D'ÉVALUATION**

La situation d'évaluation s'étend sur une période de six jours répartis sur deux semaines. L'épreuve de lecture se déroule au cours de la première semaine. Celle d'écriture a lieu au cours des trois premiers jours de la deuxième semaine.

Si les enseignantes et enseignants le désirent, les activités de mise en situation intégrées aux épreuves de lecture et d'écriture peuvent aussi être exploitées pour recueillir de l'information sur la communication orale.

De plus, les activités facultatives qui ont trait à l'appréciation des œuvres littéraires peuvent être menées durant la période de six jours où se déroule la situation d'évaluation, par exemple les jeudis et vendredis, ou à d'autres moments. L'Annexe 1 présente une proposition d'échéancier pour la situation d'évaluation ministérielle de français, fin de 3<sup>e</sup> cycle du primaire, juin 2004.

## **2 ÉPREUVE OBLIGATOIRE DE LECTURE**

### **Compétence évaluée**

Lire des textes variés

### **Contexte de réalisation**

Au cours de la situation d'évaluation, des mises en situation sont proposées à l'élève pour lui présenter différentes intentions de lecture. Pour démontrer sa compétence à lire, l'élève doit, individuellement :

lire efficacement des textes variés, littéraires et courants pour répondre aux différentes intentions de lecture qui lui sont présentées;  
effectuer plusieurs tâches.

Pendant l'exécution des tâches, le soutien donné à l'élève comprend :

le rappel et l'organisation des connaissances;  
des discussions animées par l'enseignante ou enseignant;  
des échanges avec les pairs;  
le rappel des ressources disponibles (dictionnaire, cahier de stratégies de lecture, etc.)

## **Déroulement**

L'épreuve de lecture comprend des activités de mise en situation auxquelles les élèves sont invités à participer \_ seuls, en petit groupe ou en grand groupe \_ la lecture des divers textes littéraires et courants et la réalisation de différentes tâches. Un certain temps est prévu pour que l'élève puisse, d'une part, réviser ses réponses pour vérifier la pertinence et la cohérence des idées et, d'autre part, corriger les fautes de syntaxe et d'orthographe.

L'épreuve de lecture comporte deux tâches échelonnées sur une période de trois jours. La durée de chacune varie de 60 à 90 minutes.

## **Correction des tâches**

Dans la situation d'évaluation, l'élève exécute des tâches liées à différentes intentions de lecture. La correction de ces tâches est faite en fonction de certains critères du Programme de formation.

Ainsi, on vérifie si l'élève peut, de manière autonome :

- extraire des éléments d'information explicites et implicites pertinents;
- exprimer sa propre interprétation des textes lus;
- réagir de façon pertinente aux textes littéraires et courants.

Pour comprendre les textes et accomplir les tâches, l'élève doit faire appel à des stratégies variées et appropriées mais dans la présente situation d'évaluation, ce critère ne fait pas l'objet d'évaluation. Toutefois, un outil d'autoévaluation est proposé aux élèves.

## **3 ÉPREUVE OBLIGATOIRE D'ÉCRITURE**

### **Compétence évaluée**

Écrire des textes variés

### **Contexte de réalisation**

Des activités de mise en situation présentent l'intention d'écriture à l'élève. Il s'agit d'activités de préparation incluant, entre autres, des échanges d'idées à partir des textes lus à l'occasion de l'épreuve de lecture et des discussions animées par l'enseignante ou enseignant.

Pour démontrer sa compétence à écrire, l'élève doit, individuellement :

écrire un texte littéraire ou courant pour répondre à l'intention d'écriture qui lui est présentée;  
choisir un ou des destinataires.

Pendant l'exécution de la tâche, le soutien donné à l'élève comprend :

le rappel et l'organisation des connaissances;  
des discussions animées par l'enseignante ou enseignant;  
des échanges d'idées avec les pairs;  
le rappel des ressources disponibles,  
– des outils de planification,  
– des outils de révision et de correction (liste de vérification, listes orthographiques, dictionnaires, grammaires ou codes grammaticaux, tableaux de conjugaison, affiches, etc.).

### **Déroulement**

L'épreuve d'écriture comporte trois parties et s'échelonne sur trois jours. Ainsi, la mise en situation a lieu la première journée, la rédaction du brouillon, la deuxième journée tandis que la révision, la correction et la mise au propre du texte s'effectuent la troisième journée. De cette façon, l'élève peut prendre le recul nécessaire pour rendre la révision et la correction de son texte plus efficaces.

À la fin de la deuxième journée de l'épreuve, soit après la rédaction du brouillon, l'enseignante ou enseignant doit ramasser les brouillons et les remettre aux élèves, **sans annotation**, au début de la troisième journée. Pendant cette journée, les élèves devront réviser, corriger et mettre au propre leur brouillon.

### **Correction du texte de l'élève**

Cette année, des modifications ont été apportées à la grille de correction pour tenir compte du Programme de formation. Cette dernière sera envoyée dans les commissions scolaires au cours de l'hiver 2004. Elle sera accompagnée d'un document explicatif. De plus, pour tenir compte des besoins des différents milieux, il sera possible de choisir entre deux grilles de correction : celle des épreuves précédentes ou la nouvelle.

La grille de correction permet de vérifier si l'élève peut, de manière autonome :

choisir des idées pertinentes et en nombre suffisant, liées au sujet, à l'intention du destinataire;  
organiser son texte de manière appropriée;  
formuler adéquatement ses phrases et utiliser un vocabulaire varié, précis et évocateur;

respecter les contraintes de la langue liées à la syntaxe, à la ponctuation, au vocabulaire, à l'orthographe d'usage et aux accords grammaticaux.

Pour rédiger son texte, l'élève doit utiliser des stratégies efficaces, mais dans la présente situation d'évaluation, ce critère ne fait pas l'objet d'évaluation. Toutefois, un outil d'autoévaluation présenté sous la forme d'une liste de vérification est proposé à l'élève.

#### **4 DISTRIBUTION DU MATÉRIEL AUX ENSEIGNANTES ET ENSEIGNANTS**

Les établissements scolaires doivent inviter les personnes responsables de l'évaluation de chaque école à distribuer au personnel enseignant visé une copie de tous les documents qui composent la situation d'évaluation au moins **une semaine avant** la présentation de cette situation aux élèves.

La passation de l'épreuve de lecture se déroulera du **31 mai au 2 juin 2004** et celle de l'épreuve d'écriture, du **7 au 9 juin 2004**.

Il est recommandé aux enseignantes et enseignants de se regrouper afin de s'approprier la démarche proposée.

#### **5 CORRECTION DES ÉPREUVES**

La correction des épreuves est sous la responsabilité des commissions scolaires et des établissements privés.

Le Ministère prélèvera un échantillon de copies dont il fera la correction. Les résultats seront utilisés aux fins de recherche et non dans le but de comparer les milieux scolaires. Les écoles qui seront sélectionnées seront avisées en février 2004.

#### **6 COLLECTE D'INFORMATION AU REGARD DE LA COMPÉTENCE *COMMUNIQUER ORALEMENT* (FACULTATIF)**

Compte tenu de l'interdépendance des compétences dans l'apprentissage du français, la compétence *Communiquer oralement* peut difficilement être dissociée des deux autres compétences auxquelles fait appel la situation d'évaluation. Ainsi, tout au long de l'évaluation proposée, les élèves sont invités, à différents moments, à explorer le sujet avec leurs pairs afin d'en avoir une meilleure compréhension, à partager leurs connaissances sur le sujet ou encore à réagir aux propos entendus. Il s'agit là de situations réelles de communication orale.

Si l'enseignante ou enseignant le juge à propos, ces situations pourraient permettre la collecte d'information sur le développement de la compétence *Communiquer oralement* de quelques élèves. En effet, il n'est pas réaliste de penser que les moments suggérés dans le déroulement de la situation suffisent pour évaluer tous les élèves de la classe. Toutefois, l'observation de quelques élèves, à l'aide d'outils appropriés, pourrait permettre de recueillir des données. Ces données s'ajouteraient à celles amassées au cours d'autres activités de communication orale et contribueraient au jugement sur le niveau de développement de la compétence.

On indique dans le *Guide* les moments propices à cette collecte d'information. Des outils pour consigner l'information sont aussi proposés à titre d'exemples uniquement. Ils ne sauraient être considérés comme les seuls modèles possibles.

## **7 ACTIVITÉS COMPLÉMENTAIRES AU REGARD DE LA COMPÉTENCE *APPRÉCIER DES ŒUVRES LITTÉRAIRES* (FACULTATIF)**

Pour recueillir de l'information au sujet de la compétence *Communiquer oralement*, la situation d'évaluation en français, élaborée par le Ministère pour juin 2004, comprend, en plus des épreuves obligatoires en lecture et en écriture, des suggestions d'activités et des outils dont l'utilisation est facultative.

Le développement et l'évaluation de la compétence *Apprécier des œuvres littéraires* supposent que les élèves ont pu explorer et apprécier des œuvres littéraires nombreuses et variées, à plusieurs occasions et dans différents contextes. Toutefois, l'appropriation de cette compétence et la mise en place des conditions nécessaires pour assurer son développement chez les élèves sont encore à parfaire dans plusieurs milieux.

Pour tenir compte de cette situation, quelques suggestions concernant l'exploration d'œuvres liées au thème intégrateur sont soumises au personnel enseignant, par exemple, des lectures personnelles ou des lectures faites aux élèves par l'enseignante ou enseignant. Dans le but de développer la compétence à apprécier des œuvres littéraires, diverses activités sont aussi proposées, comme des discussions ou des échanges qui incitent les élèves à comparer les œuvres et à établir des liens entre elles.

Encore une fois, les activités facultatives suggérées représentent des pistes possibles permettant l'exploration d'œuvres littéraires et, graduellement, le développement de la compétence à apprécier ces œuvres.

## 8 JUGEMENT PORTÉ SUR LES COMPÉTENCES DES ÉLÈVES

À la fin du cycle, l'enseignante ou enseignant porte un jugement sur chaque compétence qui a fait l'objet d'apprentissage et d'évaluation. Ce jugement doit s'appuyer sur l'interprétation rigoureuse d'informations pertinentes et suffisantes et tenir compte des principales étapes à franchir pour évaluer les apprentissages<sup>2</sup>.

Les informations recueillies à partir de la situation d'évaluation ministérielle contribuent à l'exercice de ce jugement. Cette source d'information doit être prise en considération par l'enseignante ou enseignant. Cependant, la situation d'évaluation ministérielle ne doit pas être la seule source d'information pour porter un jugement final sur la compétence. Il importe de se rappeler que les épreuves sont obligatoires afin que le Ministère puisse prélever un échantillon de copies et obtenir ainsi des données pour le pilotage du système. En ce sens, les élèves sont tenus de passer les épreuves. Par contre, la prise en compte des résultats se fait dans chaque milieu selon leurs règles locales.

Il est suggéré de procéder de la façon suivante pour porter un jugement sur le niveau de développement des compétences.

1. D'abord, à partir de l'information colligée en classe et de l'interprétation que l'enseignante ou enseignant en fait, un jugement préliminaire peut être posé sur les compétences de l'élève, et ce, avant l'utilisation de la situation d'évaluation ministérielle.
2. L'élève est soumis à la situation d'évaluation du Ministère et l'enseignante ou enseignant analyse les résultats obtenus. Dans le *Guide*, des balises seront proposées pour guider l'interprétation des résultats<sup>3</sup>.
3. Par la suite, l'enseignante ou enseignant compare les résultats habituels de l'élève en classe aux résultats obtenus à l'évaluation ministérielle.

Si des écarts significatifs sont constatés, elle ou il en analyse la cause et, au besoin, en tient compte pour nuancer son jugement. Voici des exemples de questions qui pourraient alimenter la réflexion de l'enseignante ou enseignant qui fait face à une telle situation.

- a) La situation d'évaluation ministérielle présente-t-elle des types de tâches auxquels les élèves sont habitués?

---

<sup>2</sup> DIRECTION GÉNÉRALE DE LA FORMATION DES JEUNES, *L'évaluation des apprentissages au préscolaire et au primaire : cadre de référence*, ministère de l'Éducation, 2002.

<sup>3</sup> Des exemples de copies d'élèves seront fournis pour indiquer comment interpréter les résultats.

- b) Le contexte proposé dans la situation ministérielle ressemble-t-il à celui privilégié en classe au cours de l'année ou du cycle pour favoriser le développement des compétences? (Par exemple, la lecture de plusieurs textes, la recherche d'une réponse ou d'une solution à une question de départ, la réalisation d'activités de mise en situation précédant les tâches, etc.)
  - c) Les élèves qui, habituellement, réussissent ou qui ont des difficultés à exécuter des tâches semblables à celles proposées dans la situation d'évaluation ministérielle sont-ils les mêmes que ceux et celles qui réussissent ou qui ont des difficultés durant l'année scolaire? Pourquoi?
4. Finalement, l'enseignante ou enseignant pose un jugement sur les compétences évaluées en s'appuyant sur l'ensemble des données prises en considération, notamment celles qui proviennent de la situation d'évaluation ministérielle.

Le jugement porté sur le développement des compétences peut s'exprimer de différentes façons. Dans le *Guide*, des balises seront également proposées pour l'expression de ce jugement.

## ANNEXE 1

### PROPOSITION D'ÉCHÉANCIER SITUATION D'ÉVALUATION MINISTÉRIELLE DE FRANÇAIS, FIN DE 3<sup>E</sup> CYCLE DU PRIMAIRE JUN 2004

Le tableau ci-dessous présente un aperçu de l'échéancier pour le déroulement de la situation d'évaluation ministérielle de français, juin 2004, échéancier qui sera décrit en détail dans le *Guide*.

Lundi 31 mai	Mardi 1 <sup>er</sup> juin	Mercredi 2 juin	Jeudi	Vendredi
Amorce de la situation : question de départ  LECTURE	LECTURE  Partie 1	LECTURE  Partie 2	*	*

Lundi 7 juin	Mardi 8 juin	Mercredi 9 juin	Jeudi	Vendredi
Amorce de la mise en situation  ÉCRITURE	ÉCRITURE  Rédaction du brouillon	ÉCRITURE  Révision et correction du texte Mise au propre  Fin de la situation : Retour sur la question de départ	*	*

Note : On indiquera, dans le *Guide*, les activités de mise en situation qui se prêtent à la collecte d'information en communication orale. Les enseignantes et enseignants qui le désirent pourront, à cette occasion, compléter les renseignements déjà recueillis sur cette compétence. L'enseignante ou enseignant se reportera à la planification établie pour les élèves qu'il ou elle aura ciblés.

\* Au cours de la période prévue pour la situation d'évaluation ministérielle, les enseignantes ou enseignants qui le désirent pourront réaliser des activités facultatives liées à l'appréciation d'œuvres littéraires qui seront proposées dans le *Guide*. Ce sont des activités qui favorisent le développement de la compétence évaluée.

